



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 7 mai 2024  
à 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces du maire
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2024.
- 10.08** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder un contrat à UNIVAP INC. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 36 mois, soit du 13 mai 2024 au 31 mai 2027, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 426 504,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (24-20403) - (11 soumissionnaires).
- 20.02** Accorder un contrat à Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc.) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs dans différents endroits à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 362 146,07 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 314 909,63 \$ + contingences (15%): 47 236, 44 \$) - Appel d'offres public # 2024-03 (4 soumissionnaires).
- 20.03** Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour effectuer des travaux d'entretien et de réfection des terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour un an (2024) - Dépense totale de 68 855,94 \$, taxes incluses.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé-es, pour la période du 1er au 31 mars 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mai 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.
- 40.02** Dépôt du Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 40.03** Dépôt du Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.
- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois, sur une partie de la ligne gauche de la propriété sise au 467, avenue Wilson du lot numéro 4 589 804 du cadastre du Québec.
- 40.05** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en cour avant à l'adresse sise au 1655, chemin Bord-du-Lac du lot numéro 4 589 001 du cadastre du Québec.

### **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

### **60 – Information**

- 60.01** Dépôt de documents

### **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1249452013**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2024

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2024.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:13

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452013

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2024 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-04-22



**Dossier # : 1249452011**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.            |

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme des mardis 20 février et 19 mars 2024;

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du mardi 19 mars 2024;

De prendre acte du dépôt des comptes rendus des séances du comité de sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence du lundi 11 mars 2024 et du mercredi 17 avril 2024.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:13

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452011

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.            |

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme du mardi 20 février 2024 et du mardi 19 mars 2024;

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du mardi 19 mars 2024;

Dépôt des comptes rendus des séances du comité de sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence du lundi 11 mars 2024 et du mercredi 17 avril 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-04-23





**Dossier # : 1244364001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à UNIVAP INC. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 36 mois, soit du 13 mai 2024 au 31 mai 2027, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 426 504,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (24-20403) - (11 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à UNIVAP INC. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 36 mois, soit du 13 mai 2024 au 31 mai 2027, avec une option de prolongation de 12 mois. Appel d'offres public (24-20403) - (11 soumissionnaires).
2. D'autoriser une dépense totale de 426 504,94 \$, taxes incluses.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-05-03 12:14

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1244364001**

|  |   |
|--|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs  |
| <b>Projet :</b>  | -   |
| <b>Objet :</b>   | Accorder un contrat à UNIVAP INC. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 36 mois, soit du 13 mai 2024 au 31 mai 2027, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 426 504,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (24-20403) - (11 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat d'entretien ménager d'une durée de 36 mois, avec option de prolongation de 12 mois, pour l'entretien ménager de divers immeubles de l'Arrondissement. Il s'agit de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

Les bâtiments étaient regroupés en deux secteurs selon leur emplacement géographique. L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 35 jours, tenu du 28 février au 2 avril 2024 et publié dans le SEAO, quatre addendas furent émis.

Les soumissions reçues, accompagnées d'un cautionnement de soumission, sont valides pour une période de 90 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 28060 - 4 avril 2023 - Exercer l'option de prolongation du contrat de 12 mois, soit du 1er mai 2023 au 30 avril 2024, avec l'entreprise Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager pour 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 124 662,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19176. / Approuver l'addenda au contrat initial. (GDD 1239350017)

CA22 28069 - 5 avril 2022 - Accorder un contrat à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager de 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 12 mois, soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 104

907,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19176 (5 soumissionnaires). (GDD 1227593005)

## DESCRIPTION

Ces contrats consisteront à faire l'entretien ménager de divers bâtiments décrits aux documents d'appel d'offres.

La durée de ce contrat est de 36 mois, soit pour la période commençant le 13 mai 2024 et se terminant le 31 mai 2027. Il y a une option de renouvellement, avec le consentement de l'adjudicataire, d'une période additionnelle d'une durée de 12 mois.

## JUSTIFICATION

L'entretien ménager est un service essentiel à la salubrité des bâtiments et la sécurité des occupants.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour la période allant du 13 mai 2024 et se terminant le 31 mai 2027 (inclusivement).

L'estimation de ces travaux est basée selon le temps évalué pour exécuter l'entretien et les coûts d'entretien ménager actuels, majorés en dollars d'aujourd'hui en tenant compte des taxes afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation. Le temps alloué dans certains bâtiments a été majoré depuis le dernier contrat 2022-2023.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, il y a eu dix-neuf preneurs de cahier de charges, dont une municipalité, huit firmes qui ont visité les bâtiments et onze soumissionnaires dont dix sont déclarés conformes suite aux analyses administratives et techniques.

Ressources Immediates Inc. 365 137,61 \$ Non conforme pour cause administrative

UNIVAP INC 426 504,94 \$ Conforme

Entretien Mana Inc. 446 464,02 \$ Conforme

9490-7912 Québec Inc. (M Solutions Services) 493 586,30 \$ Conforme

Les services Onyx Inc 497 435,24 \$ Conforme

Les Entreprises Ménage Pro-Tech Inc. 498 761,55 \$ Conforme

Aqua-blanc. Inc. 518 906,89 \$ Conforme

Claro Entretien Inc. 519 616,41 \$ Conforme

Service d'entretien ménager Vimont inc. 591 977,53 \$ Conforme

Groupe Marieb Inc. 601 264,29 \$ Conforme

Groupe Laberge Inc. 605 219,20 \$ Conforme

Selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme, le contrat est octroyé à UNIVAP INC.

La répartition annuelle prévue pour le budget de fonctionnement est la suivante:

Montant total Année Nombre de Montant

sur 36 mois mois pro-rata

2024 7 82 931,52 \$

426 504,94 \$ 2025 12 142 168,31 \$

2026 12 142 168,31 \$

2027 5 59 236,80 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il s'agit de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la salubrité du bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Derek WALSH  
regisseur(-euse)

Le : 2024-04-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.rc.(Île-Bizard--Sainte-  
Geneviève)



**Dossier # : 1240543004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc) . pour des travaux d'installation et raccordement de 6 abreuvoirs dans différents endroits à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 362 146,07 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 314 909,63 \$ + contingences (15%): 47 236, 44 \$) - Appel d'offres public # 2024-03 (4 soumissionnaires). |

1. D'accorder un contrat à Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc)., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs dans différents endroits à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 314 909,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2024-03);
2. D'autoriser une dépense de 47 263,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:14

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1240543004**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc) . pour des travaux d'installation et raccordement de 6 abreuvoirs dans différents endroits à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 362 146,07 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 314 909,63 \$ + contingences (15%): 47 236, 44 \$) - Appel d'offres public # 2024-03 (4 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif, l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a participé au projet « De l'eau dans ta gourde! », un projet issu de propositions citoyennes, choisi par la population et qui contribue à la transition écologique et sociale.

Sur notre territoire, ce projet lauréat se concrétise en l'achat de nouvelles fontaines à boire extérieures et intérieures qui incluent des dispositifs permettant de remplir des bouteilles réutilisables. La Ville souhaite, de cette façon, offrir un meilleur accès à l'eau potable dans certains lieux publics et réduire la consommation des bouteilles d'eau en plastique à usage unique sur son territoire.

Le présent dossier décisionnel concerne la phase d'implantation et d'installation de six (6) nouveaux abreuvoirs externes dans de nouveaux emplacements. Il est à noter qu'une phase préalable à celle-ci était le remplacement de tous les abreuvoirs extérieurs et intérieurs existant de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 2810 - D'accorder un contrat à Can-Aqua International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de fontaines d'eau intérieures et extérieures liées au projet "De l'eau dans ta gourde" au montant de 189 955,25 \$, taxes incluses (lots 2 et 3), et autoriser une dépense totale de 189 955,25 \$, taxes incluses - Soumission 22-19336.

D1230543014 - Accorder un mandat de 46 219.37 \$ taxes et 10% de contingences incluses à EFEL expert conseil inc. pour l'élaboration des plans et devis d'installation de 6 fontaines à boire dans différents lieux de l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève - dossier 2024-03

**DESCRIPTION**

Le présent contrat consiste en l'installation, le raccordement au réseau d'égout et aqueduc et aménagement de six (6) nouveaux abreuvoirs dans six (6) nouveaux endroits à l'arrondissement

## JUSTIFICATION

Afin d'effectuer l'installation et le raccordement de 6 abreuvoirs dans différents endroits à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2024-03) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 26 février 2024 au 25 mars 2024, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 mars 2024 à 10 h 30 au 350A, Montée de l'église, Montréal, Québec.

Quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc)
- 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)
- Les entreprises Ventec inc..
- TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129-2201 Quebec Inc)

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

| Soumissions conformes                                  | Coût de base (t.t.i.) | Autres Budget contingent 15% (t.t.i.) | Total (t.t.i.) |
|--|-----------------------|---------------------------------------|----------------|
| Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc)                | 314 909,63 \$         | 47 236,44 \$                          | 362 146,07 \$  |
| 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) | 347 699,35 \$         | 52 154,90 \$                          | 399 854,25 \$  |
| Les entreprises Ventec inc.                            | 570 965,85 \$         | 85 644,88 \$                          | 656 610,73 \$  |
| TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE (9129-2201 Quebec Inc)      | 583 958,03 \$         | 87 593,70 \$                          | 671 551,73 \$  |

|                     |               |              |               |
|---------------------|---------------|--------------|---------------|
| Dernière estimation | 520 000,00 \$ | 78 000,00 \$ | 598 000,00 \$ |
|---------------------|---------------|--------------|---------------|

|   |                 |
|---|-----------------|
| Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)                  | 522 540,70 \$   |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)             | 160 394,62 \$   |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)              | 44,29%          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)          | 309 405,66 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)           | 85,44%          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | (235 853,93) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)  | -39,44%         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | 37 708,17 \$    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)  | 10,41%          |



Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

Une erreur de calcul s'est glissée dans la soumission d'Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc) au lieu d'un total avant taxes de 212 894,00 \$, le montant exact est de 213 894,00 \$. En prenant en considération cette erreur de calcul, Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc) demeure le plus bas soumissionnaire.

Il est donc recommandé au Conseil d'approuver le choix de la compagnie d'Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc) pour effectuer l'installation et le raccordement de 6 abreuvoirs dans différents endroits à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total à autoriser pour le présent dossier incluant les contingences est de 362 146,07 \$ taxes incluses ou 330 687,63 \$ net de ristournes.

Le projet est financé à 54% par le budget participatif de la ville centre et à 46% par le PDI local de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève :

- Budget participatif « De l'eau dans ta gourde! » : 180 017,00 \$ net de ristournes
- Programme des parcs de l'arrondissement : 150 670,63 \$ net de ristournes

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n.a.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

date de début: juin 2024

date de fin: août 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hafed LARABI  
ingenieur(e) - c/e

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-17

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1245880004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour effectuer des travaux d'entretien et de réfection des terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour un an (2024) - Dépense totale de 68 855,94 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour effectuer des travaux d'entretien et de réfection des terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour un an (2024) - Dépense totale de 68 855.94 \$, taxes incluses;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:15

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1245880004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour effectuer des travaux d'entretien et de réfection des terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour un an (2024) - Dépense totale de 68 855,94 \$, taxes incluses. |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève détient à l'heure actuelle quinze (15) terrains sportifs qui sont très convoités par les citoyens et les associations sportives. Il est donc essentiel de préserver leur bon état et d'en faire l'entretien approprié. Les travaux d'entretiens et de réfections devront être effectués par une entreprise professionnelle, soucieuse des standards élevés liés à la qualité de jeu des équipes locales et Inter-Cité.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 29 mars 2024 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 10 avril 2024 à 10 h 30. L'invitation a été faite à neuf (9) entreprises et aucune soumission n'a été reçue, désignant l'appel d'offres sur invitation AO 2024-07, comme annulé.

De ce fait, nous avons entrepris des démarches d'octroi d'un contrat de gré à gré en vertu du Règlement de gestion contractuelle (article 33, 34 et 34.1)..

Quatre (4) autres entreprises ont été sollicitées et deux (2) soumissions ont été reçues.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'objectif principal du présent contrat est de maintenir une surface de jeu sécuritaire et de qualité pendant la saison estivale par des actions d'entretien. Ensuite, à la fin de la saison de jeu, une réfection de plusieurs portions de terrains sera entreprise pour préparer la saison de jeu suivante.

Les services d'entretien requis pendant la saison estivale incluent la fertilisation, l'aération et l'ensemencement des surfaces gazonnées, ainsi que par le remplissage des trous qui peuvent apparaître à la suite de périodes d'utilisation intense pour ce type de terrain. À la fin de la saison de jeu, une réfection des terrains sera entreprise à l'aide d'ensemencement mécanique, d'engazonnement et de remplissage de trous.

**JUSTIFICATION**

Depuis quelques années, le calibre de jeu est rehaussé (équipe locale et Inter-Cité) et le nombre de joueurs augmente, ce qui signifie un accroissement de la pression sur nos surfaces de jeu. Nous ajustons nos recettes agronomiques annuellement et diversifions nos interventions afin de mieux répondre aux demandes grandissantes des différents intervenants et utilisateurs de nos plateaux sportifs.

| A   | B                         | C                        | D                             |
|---|---------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| <b>Soumissions conformes</b>  | <b>Prix (avant taxes)</b> | <b>Autres (préciser)</b> | <b>Total (taxes incluses)</b> |
| Techniparc (9032-2454 Québec inc.)  | 59 887,75 \$              |                          | 68 855,94 \$                  |
| Pelouse santé inc.  | 79 949,19 \$              |                          | 91 921,58 \$                  |
|   |                           |                          |                               |
| Estimation externe  | 59 810,00 \$              |                          | 68 767,00 \$                  |
| <b>Coût moyen des soumissionnaires reçues</b>                               |                           |                          |                               |
| (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)              |                           |                          | <b>80 388,76 \$</b>           |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>                 |                           |                          |                               |
| ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)        |                           |                          | 16,75%                        |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>             |                           |                          |                               |
| (la plus haute – la plus basse)   |                           |                          | 23 065,64 \$                  |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>              |                           |                          |                               |
| ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)                     |                           |                          | 33,50%                        |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>    |                           |                          |                               |
| (la plus basse conforme – estimation des professionnels)                    |                           |                          | 88,94 \$                      |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>     |                           |                          |                               |
| ((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100) |                           |                          | 0,13%                         |

Nous recommandons donc d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Techniparc (9032-2454 Québec inc.), au prix de sa soumission soit, 68 855,94 \$, taxes incluses.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mai 2024  
Début des travaux : Mai 2024  
Fin des travaux : Décembre 2024

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adriana GINDILA  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Trevor LANE  
Directeur des travaux publics

Le : 2024-04-22



**Dossier # : 1249452014**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2024, en vertu du règlement CA28 0074. |

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:16

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452014

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2024, en vertu du règlement CA28 0074. |

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la



conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-04-25



**Dossier # : 1244364002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mai 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. |

Il est recommandé :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mai 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-05-03 12:16

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1244364002**

|  |  |
|--|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs   |
| <b>Projet :</b>  | -  |
| <b>Objet :</b>   | Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mai 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de cet événement public pour une période temporaire, pour l'événement identifié. Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement, soit la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson, le bruit, etc. Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations ci-jointes. Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Sécurité publique, service ambulancier, etc.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA24 28040 - 12 mars 2024 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1249350008)
- CA24 28016 - 2 février 2024 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1249350006)
- CA23 28220 - 7 novembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350041)
- CA23 28169 - 5 septembre 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de

l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350031)  
CA23 28155 - 4 juillet 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350029)  
CA23 28125 - 6 juin 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350028)  
CA23 28070 - 4 avril 2023 - Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires. (GDD 1239350015)

## **DESCRIPTION**

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. La liste des événements est jointe au présent dossier décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, de la musique et de faire la vente de produits dérivés, si applicable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue des événements prévus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Alexandre HEROUX, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-29

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.rc.(L'Île-Bizard -  
Sainte-Geneviève)



**Dossier # : 1242714002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

VU l'avis de motion du règlement donné à la séance du 2 avril 2024 par sa résolution CA24 28053;  
Il est recommandé :

De déposer le règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0075-1.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-05-03 12:19

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1242714002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Suivi du processus d'adoption du règlement. Un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2024.

Le projet de règlement est déposé à la séance du 7 mai 2024.

Ce nouveau comité étudiera divers dossiers portant sur l'aménagement et le développement du territoire. Les sujets à l'étude concerneront notamment le paysage humanisé, les zones agricoles et les ententes sur les travaux municipaux.

Il sera composé de 3 membres, soit le maire d'arrondissement, un conseiller d'arrondissement et le directeur d'arrondissement. Une rémunération sera versée au conseiller d'arrondissement membre de ce comité; le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement (CA28 0061) sera modifié en conséquence.

Le comité tiendra 12 rencontres par année et rendra compte de ces travaux au moyen d'un compte-rendu.

Suite à l'adoption du règlement, une résolution sera soumise pour adoption par le conseil pour la nomination des membres du comité.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242714002

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Un avis de motion est donné en vue du dépôt d'un projet de règlement à une séance ultérieure, lequel vise à modifier le règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour y insérer un nouveau chapitre encadrant le fonctionnement du nouveau comité sur les projets/mandats spéciaux.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 2 avril 2024  
Dépôt du projet de règlement: 7 mai 2024  
Adoption: 4 juin 2024  
Entrée en vigueur: juin 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-03-25



**Dossier # : 1242714003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

VU l'avis de motion du règlement donné à la séance du 2 avril 2024 par sa résolution CA24 28 054;

Il est recommandé:

De déposer le règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0061-1.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:20

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242714003

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Suivi du processus d'adoption du règlement. Un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2024.

Le projet de règlement est déposé à la séance du 7 mai 2024.

Cet amendement au règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement vise à prévoir une rémunération additionnelle pour le conseiller d'arrondissement membre du comité sur le développement et l'aménagement du territoire. Pour l'année 2024, la rémunération est établie à 4049 \$, laquelle est sujette à une indexation à chaque exercice financier de la Ville.

Une rémunération est également ajoutée pour la personne élue agissant à titre de président-e suppléant-e du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Un montant de 200 \$/séance sera versé pour chaque présence aux séances du CCU.

Suite au dépôt du projet de règlement au conseil du 7 mai, un avis public paraîtra sur le site internet de l'arrondissement conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, c.T-11.001.

Ce règlement aura effet rétroactivement au 1er janvier 2024.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242714003

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement modifiant le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. |

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Un avis de motion est donné en vue du dépôt d'un projet de règlement à une séance ultérieure, lequel vise à modifier le règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement pour prévoir le versement d'une rémunération au membre du conseil siégeant sur le nouveau comité sur les projets/mandats spéciaux ainsi que pour le poste de président-e suppléant-e du comité consultatif d'urbanisme.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 2 avril 2024  
Dépôt du projet de règlement: 7 mai 2024  
Avis public: mai 2024

Adoption: 4 juin 2024  
Publication de l'avis de promulgation: juin 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-03-25



**Dossier # : 1249606005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois, sur une partie de la ligne gauche de la propriété sise au 467, avenue Wilson du lot numéro 4 589 804 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture à l'adresse sise au 467, avenue Wilson du lot numéro 4 589 804 du cadastre du Québec.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:16

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249606005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en bois, sur une partie de la ligne gauche de la propriété sise au 467, avenue Wilson du lot numéro 4 589 804 du cadastre du Québec. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande de permis pour l'installation d'une clôture numéro 3003350626 comme montré aux informations déposées à la demande de permis.  
 À noter que la propriété visée par la demande est située sur l'avenue Wilson et riveraine au lac des Deux-Montagnes dans le secteur de PIIA *Parcours riverain et sa voie connexe* dans laquelle l'installation d'une clôture et portail d'entrée visible de la voie publique est assujettie à ce secteur de PIIA.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

La propriété visée par la demande est localisée à la fin de l'avenue Wilson dans la partie nord-ouest de L'Île-Bizard. Actuellement, le terrain est occupé par une nouvelle résidence de style moderne. Le secteur concerné est un milieu rural avec des terres agricoles à proximité et des résidences plus/moins éloignées.

L'avenue Wilson est une voie de circulation qui regroupe une concentration de dix (10) résidences unifamiliales isolées implantées sur des terrains d'une superficie entre 2500 m<sup>2</sup> à 5000 m<sup>2</sup>. Plusieurs ont été construites dans les années 60, d'autres dans les années 90 et deux (2) à la fin des années 2010 et début 2020. Ce sont des résidences qui sont riveraines au lac des Deux-Montagnes. La partie sud de l'avenue Wilson est boisée ce qui fait de ce secteur, un secteur discret dans lequel il y a peu de circulation.

Le projet consiste à l'installation d'une clôture en bois, sur une partie de la ligne gauche de la propriété située au 467, avenue Wilson. La structure en bois proposée est constituée de panneaux de type parvenant. Composés de planches horizontales entre des poteaux, ces panneaux seront longs de +/- 3,1m. Ils auront une hauteur maximale de 1,2m dans la cour avant et 1,85m dans la cour latérale gauche. Finalement, il faut noter que la clôture

proposée n'impact pas les percées visuelles vers le lac.

## JUSTIFICATION

La demande est assujettie aux articles 22 et 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no CA28 0015 pour la pose d'une clôture.  
Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, à l'effet de poser une clôture en cour avant à l'adresse sise au 467, avenue Wilson du lot numéro 4 589 804 du cadastre du Québec.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Permis : 116.60\$

Traitement PIIA : 233.20\$

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 16 avril 2024

Conseil d'arrondissement : 7 mai 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2024-04-23



**Dossier # : 1249606004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en cour avant à l'adresse sise au 1655, chemin Bord-du-Lac du lot numéro 4 589 001 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture en cour avant à l'adresse sise au 1655, chemin Bord-du-Lac du lot numéro 4 589 001 du cadastre du Québec.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-05-03 12:18

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1249606004**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en cour avant à l'adresse sise au 1655, chemin Bord-du-Lac du lot numéro 4 589 001 du cadastre du Québec. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a déposé une demande de permis pour l'installation d'une clôture numéro 3003357176 comme montré aux informations déposées à la demande de permis. À noter que la propriété visée par la demande est située sur le chemin Bord-du-Lac et riveraine au lac des Deux-Montagnes dans le secteur de PIIA *Parcours riverain et sa voie connexe* dans laquelle l'installation d'une clôture et portail d'entrée visible de la voie publique est assujettie à ce secteur de PIIA.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

La propriété visée par la demande est un terrain riverain au lac des Deux-Montagnes dans la partie ouest de l'Île Bizard. Le terrain est divisé en quelques sortes en deux (2) grandes sections. La première est celle qui est riveraine au lac. Le niveau de terrain est bas avec des niveaux de terrain de +/-23,5m. Cette section est soumise aux inondations 2, 20 et 100 ans. Une bande riveraine occupe également une bonne partie de cette section. La seconde section est surmontée d'un haut talus d'une hauteur +/-2 mètres. C'est celle au niveau du chemin Bord-du-Lac. Elle est visible de la voie publique et elle est l'espace habitable du site avec les aires de détente et bâtiment principal. C'est dans cette section qui est prévue l'installation de la clôture.

En effet, sur la ligne avant il est proposé de remplacer la clôture existante par l'installation d'une clôture en fer forgé sur muret en brique de couleur "OKA BEIGE" d'une hauteur de 1,2m. Cette dernière sera encadrée chaque 2,4m par des colonnes de maçonnerie formant ainsi la composition structurelle et séquentielle de la clôture proposée.

Le milieu d'insertion est constitué d'une part par la zone agricole utilisée à cette fin et d'un couvert boisé sur le côté sud du chemin Bord-du-Lac. Sur la partie nord, elle est constituée

par de grandes propriétés dans lesquelles des résidences unifamiliales de gros gabarit y sont érigées. C'est d'ailleurs les caractéristiques du secteur combinant grande propriété avec une importance au couvert végétal, des propriétés qui font aussi depuis peu une partie intégrante du territoire de Paysage humanisé. Ça fait d'ailleurs le caractère identitaire et unique de L'Île-Bizard à Montréal. Finalement, sur le long du chemin Bord-du-Lac, on retrouve diverses clôtures (bois, pierre et ornementale) et des haies de cèdres.

Finalement, rappelons que le chemin Bord-du-Lac fait partie du parcours riverain dans lequel les clôtures et les portails d'entrée sont assujettis au PIIA. Les objectifs visent notamment à conserver les percées visuelles vers le lac, assurer une mise en valeur paysagère et bâtie. Le terrain visé est riverain au lac, mais la rive est somme toute éloignée du chemin. De plus, la maison existante est assez massive et elle cache une bonne partie de la vue vers le lac. Les percées visuelles sont rares. Mais, malgré tout, la proposition est une clôture non ajourée, ce qui permet de conserver les percées visuelles existantes. Les matériaux utilisés sont de qualité et assez représentatifs du parcours riverain.

## **JUSTIFICATION**

La demande est assujettie aux articles 22 et 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no CA28 0015 pour la pose d'une clôture.  
Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, à l'effet de poser une clôture en cour avant à l'adresse sise au 1655, chemin Bord-du-Lac du lot numéro 4 589 001 du cadastre du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Permis : 116.60\$

Traitement PIIA : 233.20\$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 16 avril 2024

Conseil d'arrondissement : 7 mai 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements

administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2024-04-23



**Dossier # : 1249452015**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.  |

Il est recommandé :  
De désigner le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger à titre de maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à compter du 8 mai jusqu'au 3 septembre 2024.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-05-03 12:19

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452015

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.  |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit la désignation d'un maire suppléant dans l'arrondissement.

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permet au conseil de désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 28024 - Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (1249452004).

**DESCRIPTION**

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 8 mai au 3 septembre 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-04-23